



**COMMUNE
DE RUE**

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX

Validité au 1^{er} janvier 2020

Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques :	79.00 % du taux cantonal
Impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales :	48.00 % du taux cantonal
Impôt sur les successions et donations :	66.70 % du taux cantonal
Droit de mutation sur les transferts immobiliers :	100 % du taux cantonal
Contribution immobilière :	0.20 % de la valeur fiscale